



Déclarations et Discours

N° 85/25

L'AVENIR DE LA NAMIBIE

Déclaration de M. Stephen Lewis, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, devant le Conseil de sécurité à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, le 15 novembre 1985.

M. le Président. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Il est rare que le Canada demande à être invité aux délibérations du Conseil. Si nous l'avons fait, c'est à cause de la question dont il est saisi. Il ne s'agit pas d'une intervention purement formelle : la question de la Namibie est pour nous un sujet de préoccupation profonde et constante.

Depuis le dernier débat que le Conseil a tenu sur cette question, en juin, le gouvernement de l'Afrique du Sud — c'était hélas! prévisible — a continué de défier la communauté internationale. Toutefois, il ne peut se féliciter de la situation à l'intérieur du territoire. Le régime illégal, qui a été mis en place sans que soient tenues des élections libres et équitables, n'a pas réussi à obtenir une légitimité et il a confirmé les prédictions que nous avons faites collectivement en se révélant tout à fait inefficace.

Il ne saurait, bien sûr, en être autrement, compte tenu de la nature manifestement non représentative de ce régime. Force nous est de demander : combien de fois faudra-t-il que l'expérience soit répétée avant que l'Afrique du Sud tire les leçons de l'histoire, leçons que le processus de décolonisation en Afrique a fait apparaître avec une telle netteté?

Au moment où se tient ce débat, le Conseil a été saisi d'une note d'un soi-disant « gouvernement de transition d'unité nationale », transmise avec des lettres d'accompagnement des autorités sud-africaines, dans lequel il indique sa préférence pour un système électoral de représentation proportionnelle. Nous nous félicitons de cette demande, qui doit être considérée comme reflétant la position du gouvernement sud-africain, même si le libellé de cette note indique que le gouvernement sud-africain présente sa position à contre-cœur. Mais comme toujours, comme mes collègues du Danemark et du Royaume-Uni l'ont tout de suite fait remarquer, l'Afrique du Sud entrave chaque petit pas en avant avec les chaînes du retour en arrière. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une mise en cause à peine voilée de l'impartialité du Groupe de contact, et d'une réaffirmation du couplage. Aucune de ces deux tactiques n'est acceptable, et l'Afrique du Sud le sait fort bien.

En tout état de cause, une question plus immédiate doit retenir notre attention. L'Afrique du Sud ayant maintenant fait connaître le système électoral qu'elle préfère, nous nous interrogeons sur les élections elles-mêmes. Pour quelle raison ne se tiendraient-elles pas maintenant? Quelle raison pourrait justifier un nouveau retard? Nous ne posons pas ces questions rhétoriques dans le seul but d'accorder une crédibilité à un régime illégal; nous les formulons parce que — et d'ailleurs tous les membres du Conseil le savent — il faut évaluer tout progrès présumé en tenant compte de la duplicité qu'il peut masquer.
